



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

***SUR LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES  
DE LA RÉGION RÉUNION***

- *le bilan d'activités pour l'exercice 2014 ;*
- *le compte administratif pour l'exercice 2014 ;*
- *le compte de gestion pour l'exercice 2014 ;*
- *le bilan 2014 de gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;*
- *le budget région – Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;*
- *le budget 2015 – Projet de budget supplémentaire – Décision modificative n° 1.*

*Adopté à la majorité des présents et des représentés  
en séance d'Assemblée plénière du 24 juin 2015*

---

***AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT***

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion pour l'exercice 2014 ;
- le budget Région – Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- le projet de décision modificative n° 1 au budget 2015 (budget supplémentaire).

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- le bilan d'activité pour l'exercice 2014 ;
- le compte administratif pour l'exercice 2014 ;
- le bilan 2014 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP.

\*\*\*\*\*

## *En préambule*

### *Sur la forme :*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement salue la présentation très complète, en particulier du compte administratif du Conseil régional, d'autant qu'elle participe à une meilleure lisibilité de la traduction budgétaire de l'activité du Conseil régional pour l'exercice 2014.

### *Sur un plan budgétaire :*

S'agissant du compte administratif pour l'exercice 2014, le CCEE note que le Conseil régional a su se conformer à sa stratégie adoptée en 2012 avec une trajectoire d'équilibre validée visant à constituer des réserves jusqu'au début des travaux de la Nouvelle route du littoral pour pouvoir injecter ensuite ces disponibilités, avant tout recours à l'emprunt.

Aussi, constate-t-il la bonne santé financière du Conseil régional. En effet, le résultat de l'exercice (34,3 M d'euros), l'épargne brute (163,9 M d'euros), le taux d'épargne (29 %), la capacité de désendettement (2,1 années d'épargne brute<sup>1</sup>), la notation<sup>2</sup> effectuée par Moody's en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 précisant que la note A1 est attribuée à la Région Réunion en tant qu'émetteur à long terme sont les principaux indicateurs qui illustrent cette confortable situation financière.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement fait, par conséquent, le constat que le Conseil régional a la latitude nécessaire pour achever son projet de mandature et dispose de conditions favorables pour poursuivre sa politique de grands travaux, dont ceux de la Nouvelle route du littoral.

Toutefois, le CCEE regrette que, dans ses derniers documents budgétaires de cette mandature 2010-2015, soumis à examen, la collectivité régionale ne communique pas sur la trajectoire d'équilibre actualisée en 2014. En effet, une présentation explicite de cette trajectoire d'équilibre actualisée aurait permis aux membres du CCEE d'apprécier, de manière circonstanciée, comment la collectivité régionale envisage « *l'avenir avec sérénité*<sup>3</sup> » sur du moyen et long terme.

---

1 Moyenne nationale en 2014 : 3,8 années.

2 Cf. Dossier de presse du 28 juillet 2014. Présentation des assistants FEDER, page 11.

3 Cf. Bilan d'activités 2014 de la Région Réunion, Secteur « Affaires générales et financières », page 1.

**AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »**  
*Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique*

---

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » du CCEE précise que, dans le cadre de cette saisine, elle pose son analyse du bilan d'activités et du compte administratif de la Région sur l'ensemble de la mandature. Elle ne s'en tient donc pas à examiner uniquement l'exercice 2014.

Sur le plan formel, la commission pense qu'il est dommage que le bilan d'activités 2014 englobe la culture dans un ensemble plus vaste, ce qui n'aide en rien à sa visibilité. Bien que la commission prenne acte de la volonté de la Collectivité régionale de soutenir fortement le champ culturel, elle regrette cependant que les critères d'attribution des subventions ne soient pas adaptés aux besoins réels du terrain.

Par ailleurs, elle formule ses remarques sur les points suivants :

### I. Établissements d'enseignement artistique

En ce qui concerne le soutien de la Collectivité aux établissements d'enseignement artistique, la commission salue la réhabilitation d'une grande partie des centres pédagogiques de l'île.

### II. Critères d'attribution des subventions

La commission relève que la promesse d'une vision claire des critères d'attribution des subventions formulée sous cette mandature n'a pas été tenue ; ces critères sont toujours opaques. Les compagnies ont dû procéder à des économies drastiques qu'elles ne peuvent plus tenir à ce jour. Par exemple, la question que se pose la commission est la suivante : comment se fait-il qu'une compagnie amateur perçoive plus de subventions (41 000 euros) que des compagnies professionnelles (6 000 euros) ?

Aussi, observe-t-elle une méconnaissance de la vie culturelle en raison de :

1. la non-distinction entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles ;
2. la diminution des subventions dédiées aux salles de spectacles ;
3. l'inadéquation entre enveloppe budgétaire et politiques d'actions mises en place.

Pour illustration, l'incitation faite aux compagnies et aux salles de diffuser en extérieur ainsi que dans les quartiers est louable, mais est en contradiction totale avec les réductions d'aides.

En effet, une diffusion extérieure implique un déploiement de moyens techniques, de sécurité, de gardiennage, et une absence de recette qui sont autant de facteurs qui font exploser le budget de l'opération. De plus, ces conditions de diffusion desservent les artistes et la qualité du spectacle qui, souvent, n'a pas été conçu pour être vu dans ce contexte.

### III. Aide à la création

La commission souligne une grande fragilisation du secteur culturel, qui se traduit par une difficulté pour les compagnies de créer, de diffuser, donc d'exister. L'emploi y est également en baisse. Il est à noter que Pôle emploi recense un fort taux de demandeurs dans un secteur culturel où les compagnies ne peuvent plus recruter, car elles créent de moins en moins par manque de ressources.

De plus, la commission souligne que la diminution des subventions pour les compagnies et les créateurs ne permet plus de répondre aux obligations légales en qualité d'employeur. Les talents réunionnais sont ainsi incités à s'expatrier, pour retrouver de l'activité.

Par ailleurs, les lieux de diffusions sont eux aussi impactés et doivent d'années en années réduire leur programmation. Les dispositifs d'accompagnement tant à destination des compagnies que des lieux de spectacles ne peuvent, dans ce contexte, favoriser la professionnalisation. La politique culturelle régionale ne permet pas l'organisation et la consolidation des structures culturelles, plus particulièrement celles qui participent à la création artistique.

La commission note les efforts déployés pour la formation dans le domaine culturel, mais constate paradoxalement la réduction inquiétante des débouchés. En effet, les étudiants issus du Conservatoire n'ont plus de perspective d'avenir, car le nombre de structures artistiques, où ils pourraient exercer, est insuffisant.

#### IV. Entreprises culturelles privées

La commission estime que la volonté de confier le champ culturel à des intérêts privés va à l'encontre de la notion d'**intérêt général** visant au développement du secteur. Elle fait part à la Collectivité régionale du mécontentement grandissant des artistes lié au traitement et à l'absence de considération émanant des opérateurs privés. Ces derniers ne raisonnent qu'en termes de rentabilité en recherchant une diminution maximale des risques, notamment financiers. **Or, la création artistique est une prise de risques.**

De plus, il est essentiel pour la commission de différencier la culture-divertissement de la culture-crédation :

- le divertissement, pour nécessaire qu'il soit, vise à distraire, à nous éloigner de la réalité, à nous « vider la tête » ;
- la culture-crédation a pour objectif de nous fournir des outils d'analyses, de réflexions, de questionnements. L'amalgame entre ces deux champs fait courir un risque majeur au devenir d'une société.

Or, elle note que le Conseil régional a investi essentiellement et massivement dans des opérations de divertissements et dans des événementiels (par exemple la mise en place d'orchestre « Horizon Outremer »), au détriment de la culture-crédation. Il aurait été souhaitable pour la Collectivité de soutenir davantage la culture-crédation, dont l'impact serait sans commune mesure plus positif sur le rayonnement culturel réunionnais aussi bien en local qu'à l'international.

#### V. Littérature

En ce qui concerne la littérature, la commission constate que l'aide régionale apportée aux éditions associatives enregistre une nette diminution. Cela est fort dommageable, car leurs publications – notamment les recueils collectifs – donnent la possibilité aux nouveaux auteurs de se faire connaître. Et, l'animation mise en place par un réseau associatif actif autour des parutions de ce type, permet au public, qui ne se rend pas expressément dans une librairie, de l'acheter sur place. Cette dimension n'est pas à négliger.

La commission souligne par ailleurs, que la forte diminution de l'aide aux projets culturels des associations laisse entrevoir la disparition de celles-ci. Ce serait alors une dépréciation du bénévolat qui contribue à l'épanouissement personnel et social des individus, et qui représente une force majeure dans le développement culturel du territoire.

## VI. Arts plastiques

La commission alerte le Conseil régional sur la situation des artistes-plasticiens qui est quant à elle dramatique. Les rares structures associatives qui les soutiennent sont en situation de survie depuis plusieurs années et risquent pour certaines de disparaître. Aussi, il convient pour la Collectivité régionale de les rencontrer avant l'élaboration des documents budgétaires à venir, afin de définir avec eux les moyens à mettre en œuvre pour les aider et plus particulièrement pour les soutenir dans leur projet de structuration.

## VII. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La commission remarque le changement complet de forme du rapport d'activité concernant les TIC, salue le caractère extrêmement précis des informations fournies par le présent bilan d'activité et note, au travers de la forme, la volonté de la Région Réunion non seulement d'être exhaustive sur les chantiers mis en œuvre, mais également de traduire l'importance qui y est accordée.

La politique en matière de technologies de l'information et la communication recoupe bien les axes stratégiques définis par la mandature.

En ce qui concerne la **dynamique mise en œuvre pour le tourisme**, il convient de saluer la pertinence de la plate-forme numérique dédiée constituant, sur le principe, une interface réellement efficace de ce secteur d'activité, susceptible de générer une plus-value importante en matière d'identification et de visibilité des acteurs.

L'outil associe partenaires publics et partenaires privés. En ce qui concerne ces derniers, le rapport ne fait pas état d'une éventuelle participation financière de leur part – l'outil générant des retombées sur leur chiffre d'affaires constituant un retour sur investissement – ou d'une démarche uniquement portée par la Collectivité en tant que chef de file du secteur.

**La notion d'égalité des chances** intervient effectivement dans un paysage technologique et concurrentiel en constante mutation, de nature à remettre en cause ou infléchir des orientations préalablement établies. Certaines constantes demeurent cependant et le retard auquel sont confrontés les Réunionnais – tant en termes de débit que de technologie (non implantation encore effectuée de la 4G) – n'est absolument pas comblé. Ceci rend d'autant plus incompréhensible le désengagement de l'État en matière de continuité territoriale, désengagement dont la commission souhaiterait connaître les attendus, mais qui en tout état de cause contribue à un « sous-développement numérique » du territoire. La commission se sent également interpellée par le fait que certains projets ont pu se voir remis en cause par la divergence d'intérêts des différents opérateurs privés du secteur ayant pour conséquence une atteinte à l'intérêt général.

En ce qui concerne le **plan "très haut débit"**, les différentes annonces d'opérateurs privés opérées récemment semblent indiquer une accélération du processus qui pourrait se traduire pour la Région par un engagement financier moindre que celui initialement budgétisé ; le secteur privé, pour le renouveau de ces annonces, s'emparant de la problématique.

En ce qui concerne le **plan Wifi public**, nécessaire à la réduction de la fracture numérique, le CCEE – ayant pris connaissance des doléances d'un opérateur privé incriminant la Collectivité d'assèchement de marché – tout en maintenant sa posture quant aux besoins de la population, demeure attentif à ce que des politiques publiques ne viennent pas pour autant pénaliser un secteur privé déjà gravement ébranlé par la crise.

**La dématérialisation** – depuis longtemps appelé des vœux de notre Conseil – semble aujourd'hui se concrétiser dans l'ensemble des activités de la Collectivité. Si un programme ambitieux d'équipement est traduit par ce rapport d'activité, en revanche, nous n'y avons pas trouvé d'éléments concernant l'accompagnement des hommes dans leur sensibilisation aux usages. Or, l'on sait que toute mutation – et tout particulièrement celles liées au numérique – génère des résistances au changement qui supposent un accompagnement de l'utilisateur.

Enfin, **la politique générale de mise en réseau des services de la Collectivité**, si elle doit s'étendre à l'ensemble des services au travers de « clients légers » suppose une sécurisation tant des volumes de débit que des réseaux de communication interne. Là où un ordinateur personnel demeure encore opérant, pour des tâches de bureautique par exemple, en cas de panne réseau, un « client léger » est totalement inerte et son utilisateur dépourvu d'outils, tous les logiciels étant centralisés au niveau de serveurs.

Au travers de ce rapport, la commission constate la poursuite de l'effort – déjà souligné lors de l'avis précédent – entrepris en matière de réduction de la fracture numérique.

Mais, en revanche, la remarque faite plus haut quant à l'accompagnement des usagers, s'étend pour elle à l'ensemble de la société. Elle déplore donc dans un univers où l'influence du numérique est en train d'opérer une véritable transformation de la société, le non accompagnement aux usages, qui devrait en être un corollaire obligatoire. Aucune instance ou espace de réflexion n'est aujourd'hui réservé à la place du numérique dans la société réunionnaise, ce qui risque, dans une société présentant souvent des comportements de consommateurs excessifs, voire en addiction, de favoriser, dans ce domaine, également une telle posture.

Cela serait d'autant plus dommage que le numérique maîtrisé peut être un facteur extraordinaire d'intégration dans la société au travers d'autres modèles que ceux, traditionnels, de l'éducation scolaire ou du salariat conventionnel. Qu'il peut devenir le support permettant à un individu d'opérer une reprise de contrôle de son devenir dans le champ de l'économique, de la santé, de la culture, de l'environnement...

## AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

### Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

Pour cette quatrième et dernière année de plein exercice de la mandature, la commission note que la Collectivité régionale a tenu ses engagements en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage, d'enseignement supérieur et d'égalité des chances.

Les actions réalisées dans ces secteurs, au titre des compétences légales et d'une politique volontariste en faveur de la jeunesse réunionnaise sont nombreuses et se traduisent par un effort financier conséquent en engagement. Ainsi, les dépenses en AE/AP consacrées aux deux domaines clés que sont l'éducation et la formation professionnelle/apprentissage sont en augmentation en 2014 par rapport à 2010 (cf. tableau et graphique p. 274 et 275). Il est toutefois difficile, en l'absence de tableau similaire pour les CP, d'apprécier pleinement l'évolution de la consommation des crédits sur cette même période.

Les observations complémentaires de la commission portent sur les axes suivants :

#### I. Assurer un accueil et un accompagnement de qualité des élèves

##### • Le bâti scolaire

La commission salue les efforts de la Collectivité régionale pour offrir un cadre de travail propice à la réussite tant des lycéens (compétence légale) que des jeunes élèves du primaire à travers son **programme d'aide aux communes**. Sur les 72 projets engagés en 2014 au titre de la relance de la commande publique, 28 ont en effet concerné des travaux dans les écoles primaires (construction, réhabilitation du bâti et remise aux normes des restaurants scolaires) pour une intervention à hauteur de 26,5 M €. La poursuite d'un tel programme de réalisation et de modernisation des écoles ne peut qu'être encouragée par la commission.

En ce qui concerne **les lycées** qui sont de la compétence régionale, la commission relève avec intérêt la volonté de la Région à tendre vers la construction d'établissements à taille humaine, conformément aux préconisations du CCEE (1000 élèves au maximum). Toutefois, elle s'inquiète de la capacité qu'aura la Collectivité à mener dans les délais l'ensemble des programmes définis dans le cadre du nouveau schéma directeur en raison notamment de la non maîtrise du foncier. De même, en matière de réhabilitation lourde, elle demeure préoccupée par les retards liés à la liquidation judiciaire des entreprises attributaires des travaux qui ont été enregistrés en 2014 pénalisant alors la Collectivité et les lycéens.

##### • La gestion matérielle, technique et financière des EPLE<sup>4</sup>

L'intervention de la collectivité pour accompagner **l'ouverture de nouvelles sections**, notamment dans les filières professionnelles et la création de nombreuses places complémentaires en BTS est à souligner. Cette orientation est à poursuivre pour éviter les orientations par défaut et les ruptures de parcours.

En matière de **restauration scolaire**, la commission note que la Collectivité régionale a financé quatre nouvelles cafétérias publiques dans les lycées, en 2014. Elle se demande cependant si ce nouveau dispositif a permis de maintenir les lycéens dans les établissements et de recourir dans une moindre mesure aux camions bars extérieurs. De même, elle rappelle l'importance de veiller à la qualité nutritive des produits offerts dans ces cafétérias. Il est bon que la vigilance qui est de mise vis-à-vis de la restauration collective traditionnelle en matière d'équilibre des repas soit également appliquée en direction de ces dernières.

---

4 Établissements publics locaux d'enseignement.

## II. L'acquisition de compétences professionnelles via la formation professionnelle et l'apprentissage

La commission note avec satisfaction l'engagement de la Collectivité à faire de la formation professionnelle un levier de compétitivité pour le territoire de La Réunion et un rôle moteur pour l'émergence de nouveaux secteurs d'activité. Ainsi, ce sont plus de 29,8 millions € qui ont été consacrés chaque année aux actions liées à l'**apprentissage**. Les formations dans ce domaine mènent à plus de 190 diplômés à La Réunion et s'inscrivent dans un processus d'élévation des niveaux de qualification. La poursuite du financement en 2014 de 11 postes de développeurs, 6 postes d'accompagnants et le soutien apporté aux CFA participent à la consolidation du dispositif Apprentissage à La Réunion.

Cette consolidation a été facilitée par l'adoption du Contrat d'objectifs et de moyens entre la Collectivité et l'État permettant, sur les six dernières années, la tendance à la hausse du nombre d'apprentis, même si la commission peut penser que l'objectif de 8000 apprentis sera difficilement atteint.

Cette ambition de développement de notre territoire par la formation professionnelle est aussi illustrée par la qualité des outils développés tels que les Modules préparatoires à l'apprentissage, l'accord cadre entre la Collectivité et le CFA des métiers de l'Aérien notamment.

S'agissant des aides apportées aux employeurs d'apprentis, la commission rappelle son souhait, de nombreuses fois formulé, de voir le versement de celles-ci soumis au respect d'une charte visant la qualité de l'accueil et l'encadrement des apprenants ainsi qu'au respect du droit du travail. Le dispositif coût zéro pour l'embauche d'un apprenti mineur nécessite encore plus la vigilance de la Collectivité.

En matière de **Formation professionnelle continue**, la commission constate que les dispositifs ont porté leurs fruits puisque l'AFPAR a vu l'émergence de nouvelles formations. Elle relève aussi le taux de réussite très important (80 %) aux examens et une augmentation du taux de placement des stagiaires en emploi de plus de 6 mois qui passe de 37 % à 46 %

En ce qui concerne les **dispositifs transversaux**, la Cité des métiers de par ses missions d'information, de conseil et d'orientation et le Campus professionnel de l'Océan Indien renforcé en 2014 par la création d'une direction du CPOI sont des outils qui doivent contribuer pleinement au renforcement des dispositifs de formation.

La commission retiendra également que la Collectivité s'est donné les moyens de préparer le prochain CPRDFP en lançant une évaluation du Contrat de plan actuel.

De même, elle salue la contribution de la Collectivité à la démarche de GPEC territoriale et sectorielle. La signature d'accord cadres ou de contrats d'objectifs dans les divers secteurs cités permettra une gestion des formations et des emplois fondée sur de réels besoins, évitant en même temps d'être contraint de faire appel à des compétences hors de notre Région.

Enfin, s'agissant de la **modernisation des centres de formation** et de leurs équipements, la commission constate avec regret le retard pris pour la réhabilitation des centres. À titre d'exemple le CFA Léon Legros est toujours au stade d'études.

### III. Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

La commission relève, une nouvelle fois, la mobilisation de la Région en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la démarche de schéma régional de l'enseignement supérieur étant l'aboutissement d'un processus d'accompagnement.

Cependant, elle fait état de la difficulté d'analyse des réalisations pour 2014 concernant le soutien aux organismes et laboratoires de recherche, la présentation mettant avant tout l'accent sur l'investissement depuis 2010, soit 5,3 M €. Si cet effort financier peut se lire comme un fort accompagnement de la Région, il ne permet pas cependant de se faire une idée précise du poids de la Collectivité dans la recherche notamment universitaire, d'autant que sont privilégiées les trois thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente du territoire. Compte tenu des enjeux du Développement humain, la commission s'interroge sur les moyens dont peuvent bénéficier les autres axes de recherche, notamment ceux concernant la société réunionnaise.

Dans le domaine des formations supérieures, la commission note le volontarisme de la Collectivité tant au niveau des formations *de « pointe »* que celles destinées aux publics « en difficulté » (DAUE, CPESIP), orientations qu'elle juge essentielles dans le dispositif « égalité de chances pour la condition étudiante ».

### IV. La mobilité éducative et professionnelle

La commission constate avec intérêt l'action forte et pérenne de la Région dans ce secteur, de 2010 à 2014. Celle-ci se traduit par une offre diversifiée de dispositifs et programmes d'échanges ainsi que la conclusion de partenariats qui donnent aux jeunes Réunionnais l'opportunité de s'ouvrir au monde, de poursuivre leur parcours de formation et de s'insérer hors La Réunion.

S'agissant des voyages pédagogiques et séjours linguistiques, la commission souhaiterait savoir quelle est la moyenne de l'aide régionale par lycée.

### V. Les actions menées en faveur de l'égalité des chances

- **Le plan anglais dans les classes de CM2**

Conformément à ses orientations, la collectivité a engagé 137 499 € pour la mise en œuvre du plan anglais pour des élèves de CM2 de l'Académie. La commission espère que ce dispositif sera généralisé ensuite à l'ensemble des écoles. D'ores et déjà, les équipes pédagogiques font remonter des échos positifs.

- **L'aide à l'acquisition des manuels scolaires**

Dans la continuité des exercices précédents, la Collectivité a poursuivi l'aide aux manuels scolaires à travers le dispositif Chèque livre. De l'avis des associations de parents d'élèves, celui-ci gagnerait encore à s'améliorer en termes de fonctionnement.

S'agissant tout d'abord du partenariat noué avec les APE, il est souhaitable que les associations de parents d'élèves regroupant exclusivement des parents d'élèves au sens du décret 2008 – 935 du 28 juillet 2006, soient les seules à intervenir dans les établissements pour assurer la location des manuels scolaires. Il convient également de veiller à ce qu'elles soient traitées sur un même pied d'égalité pour remplir leur mission. Les moyens d'action mis en place par le chef d'établissement (communication et mise à disposition de salle) doivent en effet être les mêmes pour tous.

Enfin, la commission réitère son souhait d'aboutir à terme à la gratuité des manuels scolaires. À cet effet, elle suggère à la Collectivité régionale d'organiser une concertation avec les associations de parents d'élèves pour en discuter.

- **La politique volontariste en faveur des TICE**

La commission prend acte de la poursuite du Plan ordinateur portable (POP) en faveur des lycéens et des apprentis, et de l'équipement des établissements en très haut débit. Ces actions sont conformes aux engagements pris en début de mandature et vont dans le sens de la loi sur la refondation de l'École de la République. L'effort financier de la Collectivité à hauteur de 8,5 M € en 2014 est important et il est indéniable que le POP a permis à nombreuses familles de disposer d'un tel outil. Pour apprécier totalement l'efficacité de ces mesures, il aurait été toutefois pertinent d'insérer quelques éléments de bilan sur :

- l'utilisation pédagogique des ordinateurs en classe : quel est le pourcentage d'enseignants qui ont intégré cet outil dans leur cours ?
- l'installation de bornes wifi et l'interconnexion des lycées : combien d'établissements en ont été équipés ?
- les missions, la formation des animateurs POP et la pérennisation de leur emploi.

**AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »**  
***Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation***

---

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), du bilan d'activités de la Collectivité régionale pour l'exercice 2014, appelle les remarques ci-après.

Au préalable, la commission précise qu'à l'occasion de l'analyse de l'exercice 2014, elle a souhaité privilégier une « approche bilan » de la mandature.

## **I. Sport**

- **Soutien aux ligues et comités**

La commission relève que sur l'ensemble de la mandature, le nombre de ligues et comités signataires de la Convention pluriannuelle d'objectif, a progressé régulièrement pour parvenir à un total de 30 bénéficiaires en 2014. À ses yeux, ceci constitue une réelle avancée puisqu'elle permet à environ la moitié des représentants du mouvement sportif fédéral local, de bénéficier d'un cadre partenarial et financier sécurisé, leur offrant ainsi, la possibilité de mettre en œuvre une programmation annuelle et pluriannuelle de leurs activités.

Même si l'enveloppe de 9 millions consacrée à ce secteur, de 2010 à 2014, est loin d'être en capacité de répondre aux nombreux besoins, l'engagement et l'implication de la Collectivité sur cette compétence « partagée », est à souligner.

- **Jeux des îles de l'Océan Indien 2015 – Plan de relance régional**

La commission salue la volonté politique et le soutien significatif apporté par la Collectivité dans l'organisation des Jeux des îles de l'Océan Indien 2015, notamment dans la réhabilitation des équipements et installations sportives des communes de l'île, à travers le « Plan de relance régional ».

La commission relève par ailleurs, avec intérêt, le niveau de mise en œuvre atteint dans le cadre de ce dispositif. En effet, l'accompagnement par la Collectivité, durant cette mandature, de 150 projets sportifs pour un coût total de 93 millions d'euros, illustre l'impact positif que ce plan a pu avoir, d'une part sur l'économie locale et de l'autre sur le nombre d'équipements sportifs disponibles sur l'île.

Il convient de noter que ces travaux permettront ainsi aux associations de pratiquer leur discipline en toute sécurité.

De même, cette mise aux normes internationales devra permettre dorénavant, aux ligues et comités locaux, d'accueillir des événementiels de haut niveau.

- **Agenda 21 du sport et Schéma régional des équipements sportifs**

Au terme de cette mandature, la commission relève avec satisfaction la démarche entreprise par la Collectivité sur le projet Agenda 21 du sport ainsi que sur l'actualisation du Schéma régional des équipements sportifs. Celle-ci devrait contribuer à conférer à la politique sportive régionale menée, un caractère cohérent et durable.

- **Haut niveau**

La commission souligne les réalisations de cette mandature, notamment en termes d'équipements et d'infrastructures, qui contribuent localement, au développement de la politique du haut-niveau.

Elle estime toutefois nécessaire, la mise en place d'une réflexion concernant la politique d'accès au haut-niveau elle-même, pour les sportifs réunionnais dans les prochaines années. Le transfert du CREPS de l'État à la Région, programmé dès 2016, paraît offrir le cadre d'une telle opportunité.

## II. Socio-éducatif – Éducation populaire

Concernant la politique régionale sur le plan du socio-éducatif, et plus globalement en matière d'Éducation populaire, la commission relève sur l'ensemble des exercices de la mandature, l'insuffisante visibilité et prise en compte de l'Éducation populaire dans les diverses orientations. Pourtant, il existe une véritable attente de la part des acteurs de ce champ pour que les valeurs de l'Éducation populaire aient une résonance forte dans un projet de société pour La Réunion, comme le montre le succès rencontré par le colloque inter-CCEE<sup>5</sup> dédié à ce thème, ainsi que l'appel public<sup>6</sup>, lancé conjointement par le CCEE et le CESER, représentatifs d'une grande partie de la société civile locale.

De même, il est à noter que la Collectivité régionale mène des actions fortes qui pourraient être autant de support pour l'Éducation populaire (insertion, égalité des chances...) et qui s'inscrivent par essence même, au cœur des préoccupations et des compétences de cette dernière.

Dans le cadre de la prochaine mandature, il serait souhaitable que la Région intègre la dimension et l'importance que peut jouer l'Éducation populaire dans la construction de notre société. Ceci notamment à travers la définition d'une politique claire et volontariste dans ce domaine, laissant transparaître le souci de l'équilibre de notre société et qui reconnaîtrait à sa juste valeur, le rôle de l'action associative qui constitue un pan important du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie locale<sup>7</sup>.

---

5 Colloque inter-CCEE « Refonder l'Éducation populaire pour un nouveau contrat social ! » organisé par le CCEEE de La Réunion du 26 au 28 mai 2015 à l'Étang-Salé.

6 Appel public « Pour redonner sa place à l'Éducation populaire » lancé conjointement par le CCEE et le CESER le 7 octobre 2014.

7 « Panorama du secteur associatif à La Réunion » Étude réalisée par le réseau « Recherches et Solidarités » pour le Préfet de La Réunion (janvier 2013).

**AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »**  
***Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme***

---

Dans le cadre de l'analyse du bilan d'activité 2014 de la Collectivité régionale, la commission 4 « Développement territorial », a procédé, en vue de disposer d'une appréciation globale sur l'ensemble de la mandature et notamment vis-à-vis des engagements pris, à l'évaluation des différentes réalisations au regard des deux documents ci-dessous :

- le projet de budget primitif pour l'exercice 2014 ;
- la « déclaration du candidat » de Didier ROBERT, prononcée le 26 mars 2010 et déclinant les grandes orientations de la mandature.

## I. Aménagement et développement local

- **Plan de relance régional**

La commission tient à saluer la démarche de la Collectivité, à travers le Plan de relance régional en faveur des communes, et dont le niveau d'engagement (301 millions d'euros) a atteint en 2014, l'objectif fixé pour la mandature, à savoir 300 millions d'euros. Le montant total des crédits de paiement liés à ce dispositif, même s'il n'est « que » de 151 millions d'euros (soit 55 % par rapport aux engagements), a sans nul doute contribué au maintien et à la relance de l'activité dans de nombreux secteurs de l'économie réunionnaise. Les 544 millions d'euros de travaux générés ainsi que les 581 entreprises locales, attributaires des marchés, en sont une illustration.

Par ailleurs, le niveau de réalisation atteint traduit le fait que ce plan répond à une réelle attente dans ce domaine.

Dans la perspective de la prochaine mandature, il conviendrait toutefois d'adapter les cadres d'interventions de ce plan de relance, afin de mieux tenir compte du contexte budgétaire tendu, dans lequel se trouve la plupart des collectivités, et en particulier les petites communes.

- **Le soutien aux outils d'aménagement**

La commission relève que la Collectivité s'est engagée au cours de cette mandature à soutenir pleinement les structures dédiées à l'aménagement du territoire, telles que l'AGORAH, la SPLA Maraïna,...

À ce jour, elle se retrouve ainsi dotée d'outils opérationnels et d'aide à la décision qui devront prouver leur efficacité, en prenant une part active et concrète, dans le traitement des différentes problématiques liées à ce domaine.

- **Dispositif d'interventions en faveur du logement social**

Au regard des données démographiques et des implications socio-économiques liées au secteur du logement social, la commission tient à souligner l'implication de la Collectivité sur ce champ. De même, considérant l'importance du logement dans tout processus d'insertion sociale ainsi que le nombre croissant des demandes de logement en attente, la commission préconise que ce domaine fasse partie, dans le cadre de la prochaine mandature, des axes prioritaires qui seront développés. Ce d'autant plus que ce secteur d'activités, créateur d'emplois, est peu soumis à la concurrence extérieure et reste non délocalisable.

## II. Routes, transports et déplacements

En matière d'infrastructure routière, malgré la réalisation au cours de cette mandature de nombreux projets routiers (grands travaux, renforcement et modernisation du réseau routier, opération de développement du réseau...), force est de constater que d'importants problèmes de circulation subsistent, plus que jamais, autour des grandes agglomérations. Entre les villes qui voient une route nationale traverser leur cœur de ville (Tampon) ou celles qui ne peuvent offrir une réelle voie de contournement à l'exception d'un boulevard urbain (Saint-Pierre, Saint-Benoît...), la problématique de la fluidité du trafic sur le réseau routier local, reste entière.

Aussi, une réflexion globale sur l'aménagement routier doit prioritairement être mise en œuvre dans le cadre de la prochaine mandature. Il apparaît donc que les déplacements demeurent un axe central pour la Collectivité. Le transport et le déplacement des personnes ainsi que des marchandises est tributaire du réseau routier qui, malgré l'étroitesse du territoire est en constante progression pour répondre aux besoins du trafic. L'usage prépondérant des voitures individuelles est encore bien ancré dans les habitudes (77 % des déplacements domicile-travail – chiffre INSEE) en l'absence d'alternative.

Le SRIT<sup>8</sup>, décliné en plan d'actions validé fin 2014, donne toutefois des perspectives d'évolution. En effet, les transports en commun restent pour l'instant, encore trop peu utilisés (6 % des déplacements selon le SRIT). Il convient par ailleurs de souligner la teneur de ce schéma qui s'efforce d'optimiser deux composantes essentielles du secteur du transport, l'intermodalité et la multi-modalité.

Concernant le projet du Trans éco express, la commission note que les décalages avec les ambitions affichées sont perceptibles de manière significative (188 bus financés et 350 emplois créés fin 2014 contre 2000 bus et 4000 emplois directs annoncés). Cependant il convient de nuancer cette analyse en reconnaissant à ce projet, le mérite d'avoir fédéré la plupart des autorités organisatrices de transport autour de ce programme. Ainsi, la totalité des EPCI de l'île sont engagés à ce jour dans des projets d'acquisitions de bus ou de réalisation de tronçons de TCSP. Ceci constitue indéniablement, une première étape nécessaire, dans la mise en place d'un réseau de transport collectif offrant des temps de parcours compétitifs.

La commission note également avec intérêt, les actions menées par ailleurs pour favoriser les modes de déplacement en cohérence avec les objectifs du SRCAE<sup>9</sup> : qualité de l'air, baisse des émissions de GES<sup>10</sup> et des sources de pollution...

Le Plan régional vélo, le Plan de déplacements inter-administrations, le covoiturage... restent cependant encore à la marge et nécessiteraient une réelle stratégie de développement.

## III. Tourisme

### • **Attractivité renforcée de la destination**

La commission constate que la baisse d'activité touristique amorcée en 2012, tant en nombre d'arrivée (- 65 568 touristes<sup>11</sup>) entre 2012 et 2014, qu'en termes de recettes (- 52,6 millions d'euros<sup>12</sup>) ne vient pas récompenser les efforts de la Collectivité en matière d'ambition touristique.

---

8 Schéma régional des infrastructures et des transports

9 Schéma régional climat air énergie

10 Gaz à effet de serre

11 Source INSEE

12 Source INSEE

Il convient toutefois de noter que les budgets exceptionnels accordés à l'IRT, ont permis de renforcer les opérations de promotion de la destination, dans un contexte difficile. Il n'en demeure pas moins que globalement, le budget consacré à la promotion et à la commercialisation, reste insuffisant par rapport aux moyens réellement nécessaires dans la conquête de nouveaux marchés.

Pour autant, la commission souhaite rappeler que l'octroi de ces moyens doit impérativement être adossé à un dispositif d'évaluation, en mesure de garantir la bonne utilisation de ces fonds publics.

Par ailleurs, le CCEE rappelle la nécessité d'accompagner l'outil IRT, chargé de la mise en œuvre de la politique touristique du Conseil régional, et de le doter de moyens à la hauteur de la tâche à accomplir, sans oublier de mettre l'accent sur les missions confiées à un CDT<sup>13</sup>, dans la mesure où l'IRT cumule, localement, les missions dévolues à un CRT<sup>14</sup> et un CDT.

En effet la mise en œuvre de missions confiée à un CDT, comme l'aménagement, permettrait de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets notamment privés, particulièrement sur le secteur des loisirs, où la plupart des espaces de pratique se situent dans le domaine public.

La commission relève que l'analyse du secteur touristique ne tient pas compte du marché local. Ce dernier représente pourtant pour certaines filières économiques, un pourcentage non négligeable pouvant atteindre 40 % de leur activité et qu'il nécessite autant d'efforts marketing que les autres marchés.

Malgré ces chiffres en recul progressif, la commission note des avancées structurelles positives :

- sur la gouvernance au travers du COST<sup>15</sup>, avec la préconisation toutefois que les intercommunalités puissent également y participer et la création d'un guichet unique « *entreprise et développement touristique* » ;
- sur une meilleure prise en compte du caractère transversal du tourisme avec des programmes d'action qui lui sont dédiés au chapitre route (embellissement et signalétique), innovation, coopération régionale, culture et sport... ;
- sur le renforcement des missions d'accueil de différents opérateurs tels que les Offices, les Maisons et les Offices intercommunaux de tourisme ;
- sur la levée des visas (Chine, Inde, Afrique du Sud) qui correspond à l'objectif de diversification des marchés, pour autant qu'il soit accompagné de moyens à la hauteur de l'ambition, car l'on constate que le budget lié à la promotion reste stable depuis 2 ans.

La commission souhaite également rappeler que le développement des nouveaux marchés ne doit pas se faire au détriment des marchés traditionnels et du marché intérieur qui assurent tout de même, la base de la fréquentation touristique de La Réunion.

De même, pour la commission, ces efforts de structuration du secteur touristique doivent se prolonger sur la desserte aérienne et plus précisément vers l'Europe (+ 49 % en 2014) qui a permis de compenser les pertes sur le marché France, plus influencé par les effets conjoncturels qui perdurent, et ceux liés notamment à la crise financière et « la crise requin ». La reprise de vols directs depuis la province paraît également prioritaire, dans la mesure où selon une étude de l'INSEE (2014), 34 % des touristes français viennent des provinces.

---

13 Comité départemental de tourisme.

14 Comité régional de tourisme.

15 Comité d'orientation stratégique du tourisme.

- **Accompagnement de l'amélioration de l'offre touristique existante**

Si la commission tient à souligner les réalisations obtenues dans ce domaine, elle déplore la faiblesse des moyens humains et financiers dédiés à l'accompagnement des projets portés par les petites entreprises, qui constituent quand même plus de 80 %<sup>16</sup> de l'appareil de production local.

- **Les Îles Vanilles**

La commission considère le concept des « Îles Vanilles » avec intérêt, en termes d'ouverture aux nouveaux marchés notamment, dans la mesure où il permet une mutualisation de moyens dont les bénéfices ne devraient cependant être perceptibles qu'à moyen ou long- terme.

Pour la commission, le tourisme reste un des rares secteurs économiques ayant un potentiel de développement, porteur d'espoir pour notre jeunesse en matière d'emploi.

Aussi elle encourage la Collectivité dans sa politique volontariste, conforme aux engagements de mandature, menée dans ce domaine depuis 2010.

#### IV. Gestion du « risque requin »

Compte tenu des préjudices subis sur l'économie générale évalués à plus de 33 millions d'euros sur le seul 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (Étude SAGIS), sur l'image de la destination fortement dégradée et sur l'environnement (déséquilibre constaté de notre écosystème), la commission encourage la collectivité à s'impliquer davantage dans la gestion de cette crise qui perdure. Ceci, de manière à faire accélérer la mise en œuvre du plan interministériel de gestion du « risque requin » qui fixent deux priorités pour guider l'action des pouvoirs publics :

1. La sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.
2. La valorisation du littoral de La Réunion dans ses multiples dimensions environnementales, sociale, économique et sportive.

Il convient par ailleurs de ne pas oublier les autres objectifs fixés dans le plan de gestion durable du « risque requin » à La Réunion, notamment :

- « la gestion raisonnée des stocks » ;
- « l'évaluation du dispositif vigie requin et la professionnalisation des agents » ;
- « l'amélioration de la connaissance par la production d'études complémentaires » ;
- « la mise en place d'un partenariat local étroit ».

La création de bassins de baignade, sujet prioritaire inscrit au COST, est une alternative offerte pour un accès à des zones de baignade sécurisées. Les délais de réalisation doivent cependant être rendus compatibles avec l'urgence de la situation rencontrée sur nos plages ainsi que les attentes des usagers réunionnais, comme celle des visiteurs.

---

16 Source INSEE – info rapides – avril 2013.

En propos liminaire, la commission prend acte de toutes les actions menées en matière environnementale mais regrette une présentation sous la forme d'une juxtaposition de mesures. Elle aurait souhaité une évaluation quantitative et qualitative qui aurait permis de mieux cerner la stratégie de la Collectivité dans ce domaine.

## I. Biodiversité et écosystèmes marins

- **La réserve naturelle marine de La Réunion**

La commission a pris bonne note de l'engagement de la Collectivité régionale d'apporter son soutien aux projets des associations œuvrant à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité marine.

Aussi, elle relève avec satisfaction l'appui technique de la Région à la Réserve naturelle marine<sup>17</sup>. Le rôle de ce personnel de la Collectivité est nécessaire dans les missions visant à assurer la protection des espaces marins récifaux.

- **La gestion du risque requin**

Depuis le début des années 2011, La Réunion connaît une recrudescence des attaques de requins. À cet égard, la commission préconise la poursuite des études scientifiques dont les résultats aideront à la compréhension de ce phénomène tant en ce qui concerne ses causes et ses conséquences. Ces études participeront également à l'aide à la décision pour l'avenir.

## II. Biodiversité et écosystèmes terrestres

- **Le Parc national de La Réunion**

La commission note avec intérêt la prorogation en 2014 de la convention Région-Parc national de La Réunion permettant le co-financement de 20 postes d'éco-gardes. Ces agents jouent un rôle primordial dans la sensibilisation, l'information et plus particulièrement la prévention contre le risque d'incendies. La reconduction de la mesure respecte les engagements annoncés lors du dernier budget primitif.

Elle préconise la pérennisation de ces postes et même leur extension à d'autres sites sensibles aux feux de forêts, ceci bien entendu sur la base du partenariat avec les parties concernées. La prévention est une étape essentielle dans le dispositif de lutte contre les incendies et les braconnages. Le rôle de ces éco-gardes est donc nécessaire.

- **Le projet DAUPI<sup>18</sup> du CBNM**

Le projet DAUPI vient institutionnaliser l'ancienne « liste verte » et répond à la déclinaison opérationnelle de la Stratégie nationale pour la biodiversité, bénéficiant d'un co-financement à parité de l'État et de la Collectivité à hauteur de 70 000 euros. Les objectifs du projet visent à préserver la biodiversité en limitant l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes, de favoriser le développement des filières concernées<sup>19</sup> en augmentant leur activité et leur productivité et enfin susciter une prise de conscience de la population réunionnaise aux enjeux stratégiques de conservation du patrimoine naturel.

---

<sup>17</sup> Réserve naturelle nationale marine de La Réunion.

<sup>18</sup> Démarche Aménagements urbains et plantes indigènes.

<sup>19</sup> Pépiniéristes, horticulteurs, aménageurs.

La commission prend acte de cette mesure, mais alerte la Collectivité sur le manque de traçabilité des semences des espèces utilisées par les professionnels de ce champ d'activité. Aussi, souhaite-t-elle un encadrement plus rigoureux du dispositif favorisant par exemple une géolocalisation des semences choisies.

- **Le programme européen LIFE + biodiversité**

La commission prend acte du soutien financier de l'Europe pour la programmation 2009-2013 du programme LIFE + biodiversité « conservation, restauration, et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne ». Cette mesure a permis de mettre au point des techniques de reconstitution d'un milieu. Dans cette dynamique, le dispositif sera poursuivi par le programme européen LIFE + biodiversité « Forêt sèche » pour lequel la Collectivité s'est engagée pour l'année 2014 à hauteur de 300 000 euros.

La commission prend note du projet de valorisation de la biomasse végétale à La Réunion et des crédits<sup>20</sup> alloués en faveur de l'association BIOMEET<sup>21</sup>. Elle regrette le manque d'informations sur les projets menés et aurait souhaité en savoir davantage sur ces actions.

- **L'éducation à l'environnement et au développement durable**

Le développement durable est un sujet transversal qui concerne l'ensemble des politiques publiques. À cet effet la commission salue les efforts de la Collectivité opérant au travers de nombreuses actions visant à la sensibilisation et à l'information de la population sur cette thématique. Toutefois, elle constate un éparpillement des mesures conduisant à un manque de lisibilité de la stratégie en matière de développement durable. Elle préconise une cohérence dans les actions menées.

Par ailleurs, elle aurait souhaité que la Région s'implique dans GRANDDIR<sup>22</sup> qui représente une interface entre les associations environnementales et les acteurs institutionnels. La commission préconise un soutien financier afin que celle-ci puisse contribuer pleinement à remplir ses missions d'information, de sensibilisation, d'éducation mais aussi de valorisation et de sauvegarde du patrimoine réunionnais, souvent mis à mal par le comportement de certains usagers.

### III. Recherche et innovation

La commission salue une présentation qui regroupe les aspects recherche-innovation comme elle l'avait appelée de ses vœux.

Sur le fond, elle constate que la Collectivité maintient le cap en matière de recherche et d'innovation. En effet, le travail poursuivi en 2014 sur la définition de la stratégie définie S3<sup>23</sup>

---

20 60 000 euros

21 Biomasse environnement énergie propre.

22 Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Île de La Réunion.

23 La stratégie de spécialisation intelligente cherche à mieux mobiliser l'ensemble des fonds structurelles au service de la stratégie Europe 2020 « pour une croissance durable et inclusive » en incitant les régions à adopter des modèles de développement économiques adaptés à leurs atouts et en renforçant les synergies entre les politiques européennes en faveur de la recherche et de l'innovation. Ce concept vise à obtenir une utilisation efficiente et optimale des dépenses publiques émanant des États et des régions en concentrant leurs ressources (humaines et financières) sur nombre réduit de domaines d'activités à fort potentiel et pour lesquels les régions disposent d'avantages compétitifs afin d'améliorer leur croissance et leur prospérité. ([europe-en-france.gouv.fr](http://europe-en-france.gouv.fr))

sous l'égide du Comité régional de l'innovation (CRI) et de NEXA<sup>24</sup> en concertation avec les acteurs et le guichet unique dans le cadre du nouveau programme opérationnel donnent des gages pour les années à venir sur l'accompagnement de l'innovation par la Collectivité d'autant plus que cette dernière soutient sur ses fonds propres des projets ne répondant pas aux critères de la S3.

La commission note également l'importance que la Collectivité apporte aux structures d'interface qui appuient les entreprises dans leurs projets innovants ; le focus particulier mis sur Qualitropic est cohérent puisque la première priorité de la S3 est le développement de la bio-économie tropicale, sujet fondateur de notre pôle de compétitivité.

L'accompagnement des projets de recherche reste aussi un axe fort de la politique de la Collectivité sur les allocations régionales de recherche, les allocations post doctorales et les soutiens aux laboratoires et organismes de recherche.

Enfin, la poursuite du soutien au Cirad<sup>25</sup>, aux actions sur la biodiversité et aux projets en matière d'énergie sont toujours un axe fort de la politique de la Collectivité en matière de recherche et d'innovation. Compte tenu de l'importance des sujets et des sommes engagées pour leurs réalisations, la commission apprécierait d'avoir plus d'information sur les résultats obtenus.

---

24 Agence régionale de développement, d'investissement et d'innovation de l'Île de La Réunion.

25 Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement.